



Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité / Master of Law (MLaw) in Criminology and Security (version 2016)

Remarques générales et réglementaires

Les cursus de Bachelor et de Maîtrises universitaires ès Sciences ou en Droit à l'Ecole des sciences criminelles (ESC) sont régis par des règlements d'études spécifiques à chaque cursus.

Les noms des enseignements, la charge horaire et le nombre de crédits ECTS qui leur sont attribués peuvent varier d'une année à l'autre. Ces modifications sont annoncées en début d'année académique. En fonction des opportunités, des enseignements à option supplémentaires peuvent être proposés avant le début du semestre par la direction du cursus. Une grande majorité de la littérature en sciences criminelles est publiée en anglais ; dès lors la lecture de l'anglais est indispensable. Certains enseignements peuvent également être en anglais.

Mise à niveau pour les cursus de Maîtrise

Un programme de mise à niveau peut être déterminé par la Commission d'admission et des équivalences en fonction des formations antérieures (article 5 du règlement d'études). Si le programme de mise à niveau n'excède pas 30 crédits ECTS, il est effectué au début du cursus de Maîtrise universitaire (mise à niveau intégrée). S'il est composé de 31 à 60 crédits ECTS, il est effectué dans un programme de mise à niveau préalable, dont la réussite permet l'admission au cursus de Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité.

Conditions de réussite

Les conditions de réussite des modules et du cursus sont régies par les articles 18 et 19 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité.

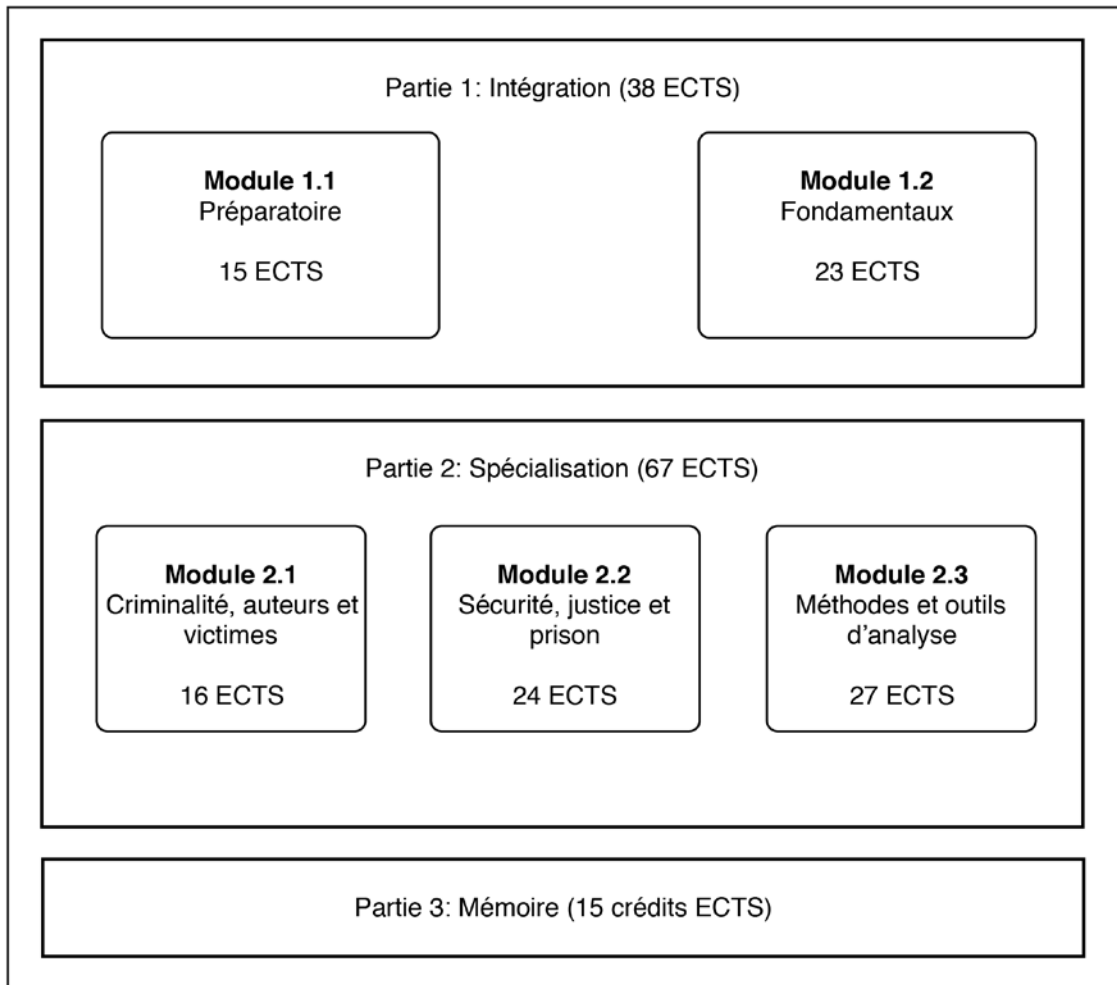
Cursus à temps partiel

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Sciences ou en Droit à l'ESC à temps partiel, au sens de la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Pour un étudiant à temps partiel, l'aménagement sur plusieurs années des enseignements d'une année plan d'études est libre, avec la restriction que la deuxième année plan d'études ne peut être débutée sans avoir terminé les enseignements de première année. Pour les enseignements ayant des travaux pratiques, l'inscription et le suivi des travaux pratiques ne peut précéder la théorie.



Structure générale du cursus (120 ECTS)



Lecture et légende des tableaux des modules

1. **Type de cours** : S = séminaires, P = travaux pratiques, A = travail en autonomie
2. **Crédits ECTS** : 1 crédit ECTS vaut 25-30 heures de travail effectif.

Partie 1 : Intégration (38 ECTS)

Module 1.1 : Préparatoire (15 ECTS)

Les enseignements de ce module préparatoire ne donnent pas lieu à des équivalences. Les enseignements sont à choisir en fonction de sa formation antérieure.

Les enseignements Introduction à la criminologie, Droit pénal I et statistique I sont obligatoires pour les personnes qui ne les ont pas réussis lors d'un cursus antérieur.

Conditions de réussite : la moyenne arithmétique est au moins égale à 4.0 et la réussite des évaluations correspond à 80 % des crédits ECTS du module.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Introduction à la criminologie	Aebi		●				Oral	28		3
Droit pénal I - Cours	Dongois		●	●			Oral	56		6
Statistique I	Antonietti		●	●			Examen ¹	56		6
Introduction à la sociologie du droit	Baume		●				Ecrit	56		6
Sociologie générale B	Le Feuvre		●	●			Examen ¹	56		6
Psychologie sociale	Staerkle			●			Examen ¹	56		6
Total des crédits ECTS du module										15

Module 1.2 : Fondamentaux (23 ECTS)

Conditions de réussite : la moyenne arithmétique est au moins égale à 4.0 et la réussite des évaluations correspond à 80 % des crédits ECTS du module.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Délinquance juvénile	Aebi	◆		●			Oral	56		6
Gouvernance de la sécurité	Caneppele	◆	●				Oral	56		6
Prévention de la criminalité	Jendly	◆			●		Validations	28	14 A 42 P	6
Histoire de la pensée criminologique	Knepper	◆		●			Ecrit	18		2
Science forensique générale	Bécue	◆			●		Oral	28		3

¹ Se reporter aux modalités d'examens définies par la faculté ou l'institution qui délivre l'enseignement.

Total des crédits ECTS du module

23

Partie 2 : Spécialisation (67 ECTS)
Module 2.1 : Criminalité, auteurs et victimes (16 ECTS)

Conditions de réussite : la moyenne arithmétique est au moins égale à 4.0 et la réussite des évaluations correspond à 80 % des crédits ECTS du module.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Victimologie et aide aux victimes	Van Dijk	◆			●		Ecrit	28		3
Politique criminelle	Jendly	◆				●	Oral	28		3
Criminalité organisée	Gerber	◆				●	Ecrit	18		2
Criminalité économique	Killias	◆				●	Ecrit	18		2
Psychopathologie des déviations	Gravier	◆	●				Oral	28		3
<i>3 crédits à choix parmi les enseignements suivants :</i>										
Femmes, victimisation et délinquance	Jaquier					●	Validations	18		2
Criminologie et cinéma	Aebi				●		Validations	18		2
Psychopathologie et psychiatrie	Saraga/Marion-Veyron		●				Oral	28		3
Total des crédits ECTS du module									16	

Module 2.2 : Sécurité, justice et prison (24 ECTS)

Conditions de réussite la moyenne arithmétique est au moins égale à 4.0 et la réussite des évaluations correspond à 80 % des crédits ECTS du module.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Criminologues et milieux d'intervention	Jendly	◆	●				Oral	28		3
Policing	Ribaux	◆		●			Oral	28		3
Pénologie	Delgrande	◆	●				Oral	56		6
Droit pénal II - Cours	Macaluso & al.	◆				●	Oral	56		6
Crime, Justice et Prisons en Suisse	Fink	◆	●				Validations	18		2

4 crédits à choix parmi les enseignements suivants :						
Erreurs judiciaires	Dongois		●	Oral	28	3
L'enquête judiciaire	Guéniat		●	Oral	28	3
Modes alternatifs de résolution des conflits en matière pénale	Perrier Depeursinge		●	Oral	28	3
Médecine légale	Grabherr		●	Oral	28	3
Total des crédits ECTS du module						24

Module 2.3: Méthodes et outils d'analyse (27 ECTS)

Conditions de réussite : la moyenne arithmétique est au moins égale à 4.0 et la réussite des évaluations correspond à 80 % des crédits ECTS du module.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Méthodes de recherche	Aebi	◆	●				Oral	56		6
Méthodes d'analyse statistique	Villettaz	◆	●	●			Validations et écrit	56		6
Introduction aux méthodes qualitatives	Jendly	◆	●	●			Validations	28	14 A 42 P	6
Analyse géospatiale de la criminalité _ Cours	Caneppele	◆		●			Oral	28		3
Analyse géospatiale de la criminalité - TP	Caneppele	◆			●		Validations		7 A 21 P	3
3 crédits à choix parmi les enseignements suivants :										
Analyse criminelle opérationnelle - Cours	Rossey				●		Oral	28		3
Renseignement forensique	Ribaux			●			Oral	28		3
Méthodes d'investigation sur les lieux	Delémont					●	Ecrit	28		3
Total des crédits ECTS du module									27	

Partie 3 : Mémoire (15 ECTS)

Mémoire (15 ECTS)

Condition de réussite : obtention d'une note de 4,0 au moins au travail de mémoire et validation du séminaire de mémoire.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Séminaire de mémoire ou suivi de stage	Aebi	◆			●		Validation	28	60 A	3
Mémoire ou stage et mémoire de stage	Aebi, Villettaz, Jendly, Caneppele	◆			●	●	Ecrit et défense orale		360 A	12
Total des crédits ECTS du module										15